

Date de création :

30/11/2015

Mise à jour :

Mars 2022

Quelle est la tendance de conversion à l'agriculture biologique en Centre-Val de Loire ? Quelles sont les dynamiques par département ?

En agriculture biologique, le producteur, le transformateur et même le distributeur s'engagent à travers un cahier des charges rigoureux pour pouvoir bénéficier du label. Des contrôles sont effectués chaque année par un organisme certificateur. En 2007, le Grenelle I de l'Environnement fixait un objectif de 6% de la surface agricole nationale en agriculture biologique en 2012. Le plan national Ambition Bio 2022 fixe cet objectif à 15% en 2022 (9,5% de la SAU est en bio en France en 2020) et l'Europe annonce un objectif de 25% des surfaces menées en bio d'ici 2030 (8,1% de la SAU est en bio en Europe en 2020).

DÉFINITION & DESCRIPTION

L'agriculture biologique est un mode de production des surfaces agricoles, basé sur la non-utilisation des fertilisants et produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Pour gérer les maladies et les herbes indésirables (adventices), des solutions alternatives sont appliquées, telles que la rotation des cultures, la fertilisation par la matière organique (fumier, compost), le travail mécanique du sol (herse, bineuse), l'utilisation d'auxiliaires de culture (insectes pollinisateurs et prédateurs naturels). Par ces méthodes, l'agriculture biologique permet de réduire les pressions sur la biodiversité (notamment sur les oiseaux

nicheurs spécialistes des milieux agricoles) et de préserver la qualité de l'eau.

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle de la part de la surface agricole utile (SAU) régionale certifiée en agriculture biologique (AB).

La tendance tient compte également des surfaces en conversion en agriculture biologique (2 à 3 années de conversion pour les cultures et 6 semaines à 1 an pour les productions animales).

RÉSULTATS

En 2020 en Centre-Val de Loire :

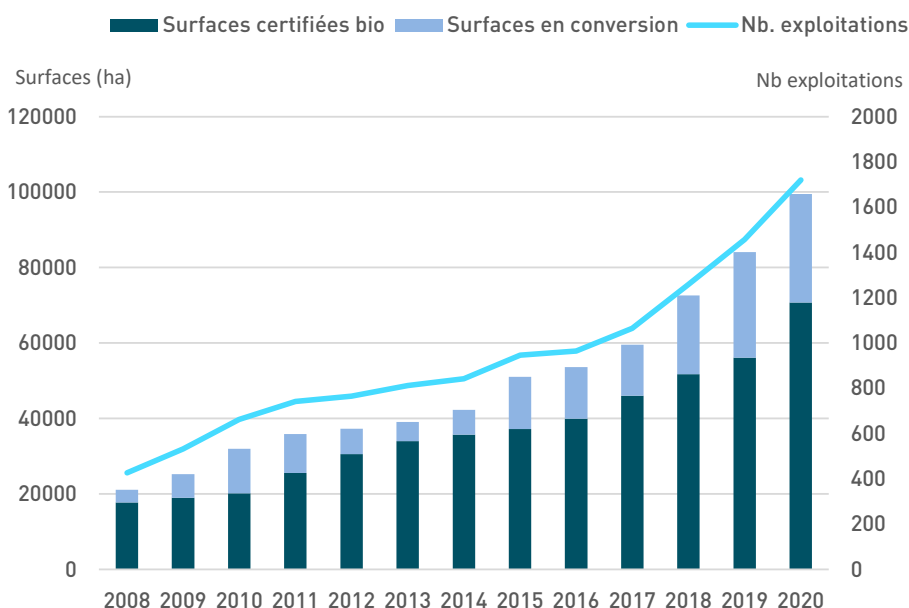
28 746 ha certifiés « AB »

70 742 ha en conversion (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années confondues)

1 720 exploitations bio (sur 19 916 exploitations agricoles en région -source RGA 2020)

4,3% part de la Surface Agricole Utile cultivée en AB en région Centre-val de Loire en 2020

x 4 nombre d'exploitations converties à l'AB depuis 2008. Les surfaces (conversion + certifiées), ont elles, été multipliées par près de 5.



Évolution des surfaces en mode de production biologique entre 2008 et 2020 en Centre-Val de Loire - Agence Bio et Biocentre, 2022

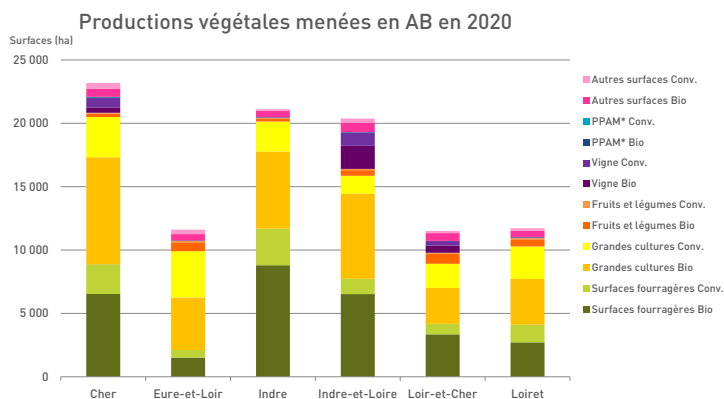
La croissance des surfaces en agriculture biologique en région poursuit sa dynamique. Les surfaces en conversion en 2020 sont équivalentes aux surfaces de 2019 (augmentation de 1%) mais les surfaces en 1^{ère} année de conversion sont plus importantes que l'an dernier, ce qui peut s'expliquer par la progression de 17,5% du nombre d'exploitations entre 2019 et 2020.

L'Indre-et-Loire est le département du Centre-Val de Loire ayant la plus grande part de surface en agriculture biologique (6% de sa SAU est en surfaces certifiées + en conversion). Les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret sont les moins avancés (2,6% et 3,3% de leur SAU), mais avec une progression de près de +16,9% par rapport à 2018 pour le premier et de +20,3% pour le second. On peut également noter le quasi doublement des surfaces en 1^{ère} année de conversion dans le Loiret, avec 1 410 ha en 2019 et 2 718 ha en 2020.

Les surfaces en grandes cultures¹ (teintes jaunes/oranges sur les graphiques) **sont les cultures les plus représentées en région.** Elles

occupent 47% de la SAU bio en 2020. Les surfaces fourragères² (teintes vertes sur le graphique) ont la seconde place, avec 39% de la SAU bio.

Les productions animales augmentent en région, avec pour les bovins allaitants (viande) +10% d'exploitations, et pour les ovins +17% d'exploitations. Le nombre de têtes de poulets de chair a lui baissé de 22% entre 2019 et 2020. Cette diminution est notamment liée à une baisse de 30% du nombre de têtes dans le Cher et 44% dans le Loir-et-Cher. Les «ruches» connaissent une augmentation de +22% principalement due au Loir-et-Cher qui n'en comptait pas en 2019.

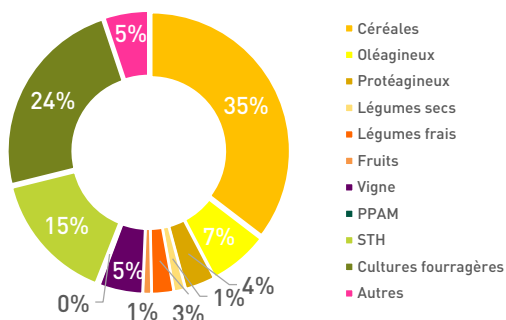


*PPAM : plantes à parfums, aromatiques et médicinales

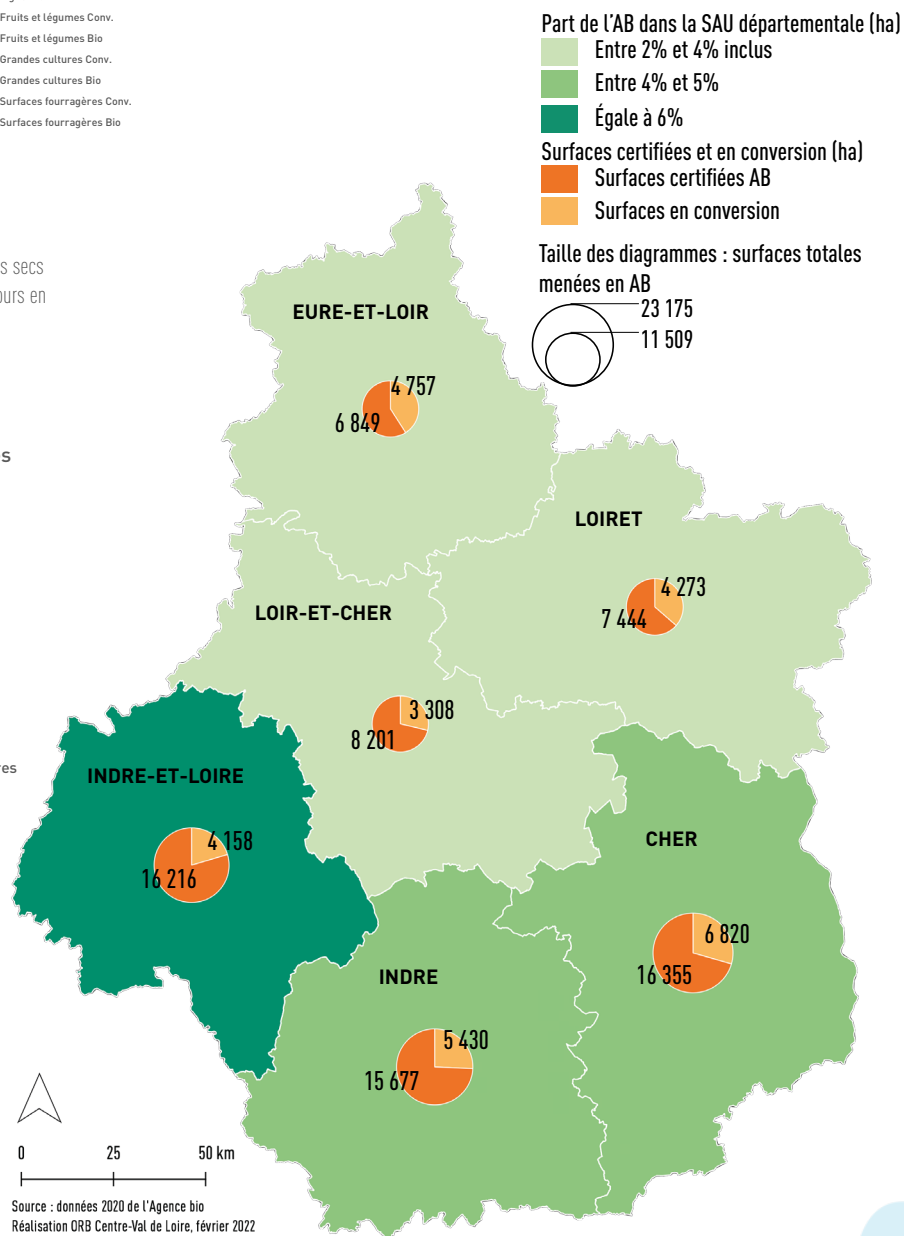
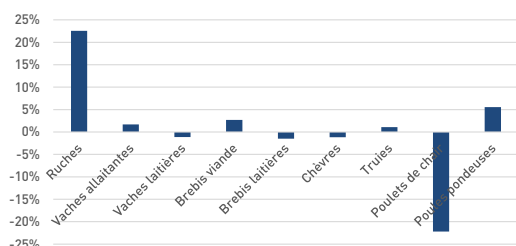
¹Les grandes cultures incluent les céréales, les oléoprotéagineux et les légumes secs

²Les surfaces fourragères incluent les cultures fourragères et les surfaces toujours en herbe.

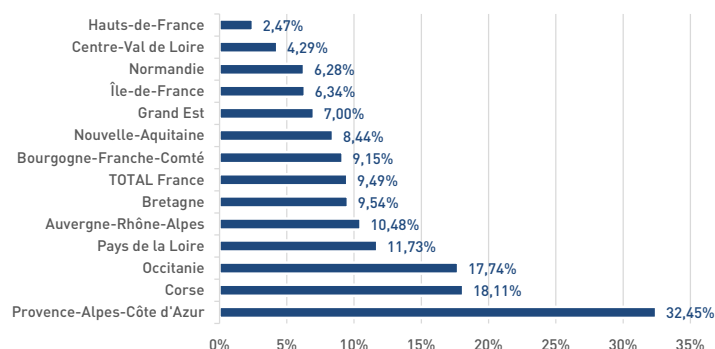
Répartition régionale des surfaces en productions végétales menées en AB en 2020



Évolution des productions animales menées en AB, entre 2019 et 2020 (rapport sur le nombre de têtes)



Classement des régions selon la part d'AB dans la SAU en 2020



ANALYSE

En 2020, la région Centre-Val de Loire est au 10^e rang des régions françaises métropolitaines en termes de surface et de nombre d'exploitations et au 14^e rang si l'on rapporte à la SAU.

Cette même année, le département du Cher a vu son nombre d'exploitations augmenter de 26,3%. La progression est de 15% en moyenne pour l'Indre et l'Indre-et-Loire, et de 18% pour le Loiret et le Loir-et-Cher. L'Eure-et-Loir poursuit sa dynamique avec +8,9% d'exploitations par rapport à 2019.

Une augmentation de la valeur de cet indicateur traduit un accroissement des surfaces agricoles engagées dans des démarches plus respectueuses de l'environnement, limitant les impacts sur la biodiversité.

Une analyse de 66 études scientifiques, réalisée par l'institut de recherche de l'agriculture biologique en 2011, montre une moyenne de 30% d'espèces en plus et 50% d'individus en plus sur les parcelles menées en bio par rapport à des parcelles menées en conventionnel. Les différences sont surtout notables pour les grandes cultures en plaine. La prépondérance de surfaces prairiales en bio a aussi un impact positif, les cheptels ayant accès à une pâture menée

de façon extensive.

En Centre-Val de Loire, 51 diagnostics ont été menés par Bio Centre en 2021 dans les fermes bio, dans le cadre de l'appel à projet «bio au carré». Il en ressort des caractéristiques partagées par l'ensemble des productions (diversité d'espèces végétales cultivées, longue durée de rotation, emploi de luttés alternatives) et d'autres plus spécifiques, comme par exemple, l'enherbement des sols en viticulture et arboriculture ou l'utilisation de variétés anciennes en maraîchage. Le point d'amélioration partagé reste la gestion des sols, l'agriculture biologique ayant principalement recours au labour pour lutter contre l'enherbement des parcelles, ce qui a un effet négatif pour la faune du sol. La diversité des types d'infrastructures écologiques reste également à améliorer tout comme l'agroforesterie, encore peu présente en région. Cependant, 1/3 des exploitations de la région possède une mare, la moitié ont installé des nichoirs et autres abris, les 2/3 possèdent un bosquet... Les agriculteurs bio sont majoritairement sensibilisés et concernés par la protection de la biodiversité, dont ils sont dépendants (pollinisation, régulation des ravageurs et des maladies).

LIMITES D'UTILISATION

Cet indicateur ne prend pas en compte les autres pratiques respectueuses de l'environnement mais non certifiées «agriculture biologique». On peut citer l'exemple du niveau 3 de l'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE) ou d'autres démarches, comme les pratiques agro-écologiques, basées sur l'utilisation intégrée des ressources (auto-

fertilisation par un atelier d'élevage) ou l'agroforesterie. D'autres labels, comme Nature&Progrès engageant les exploitations dans une démarche globale éthique et environnementale, sont également respectueux de la biodiversité, mais ne sont pas pris en compte ici.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données : chiffres de l'Agence Bio 2020 (surfaces en conversion, certifiées, et part de la SAU en agriculture biologique à l'échelle départementale), fournies par Biocentre.

Échelle de constitution : échelle régionale et départementale.

Mise à jour de l'indicateur : annuelle.

POUR EN SAVOIR +

Sur l'indicateur : complément d'information technique de l'indicateur

Indicateurs en lien : [gestion](#) et [suivi](#) de la biodiversité domestique

Rédactrice : Laetitia Roger-Perrier, ARB Centre-Val de Loire

MODALITÉS DE CALCUL

Les surfaces certifiées sont distinguées des surfaces dites «en conversion», c'est-à-dire des surfaces en transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique.

$$\frac{\text{surface du territoire régional cultivée en agriculture biologique}}{\text{surface agricole utile du territoire régional}} \times 100$$

Les surfaces sont également données en valeur absolue, et par typologie de culture (prairies, céréales, viticulture, légumes...).

MÉTHODOLOGIE

SAU : la surface agricole utile, selon l'INSEE, est « une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris les pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). »

Agriculture biologique : il s'agit d'un dispositif contrôlé par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics français, et encadré par un règlement européen. Avant de pouvoir utiliser le logo « agriculture biologique » sur ses produits, l'exploitant doit suivre une période de conversion, pendant laquelle ses pratiques devront être conformes à la réglementation de l'agriculture biologique. Celle-ci varie de 2 à 3 ans suivant le type de production et d'exploitation précédent.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE BIO. *Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.agencebio.org/> (consulté le 31/03/2021).

BIO CENTRE. *Le site Web de la filière biologique de la région Centre* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.bio-centre.org/>.

Observatoire régionale de l'agriculture biologique (ORAB). [les chiffres clés 2020](#)

Institut de recherche de l'agriculture biologique : [Agriculture biologique et biodiversité, 2011](#)

Crédit photo en-tête et pied de page : haie agricole sur une exploitation biologique ©M. Céleste

